



Pompe à chaleur hybride
**Daikin Altherma H
Hybrid**



» [Marché du neuf et de la rénovation](#) » [Chauffage et eau chaude sanitaire](#)



R-32

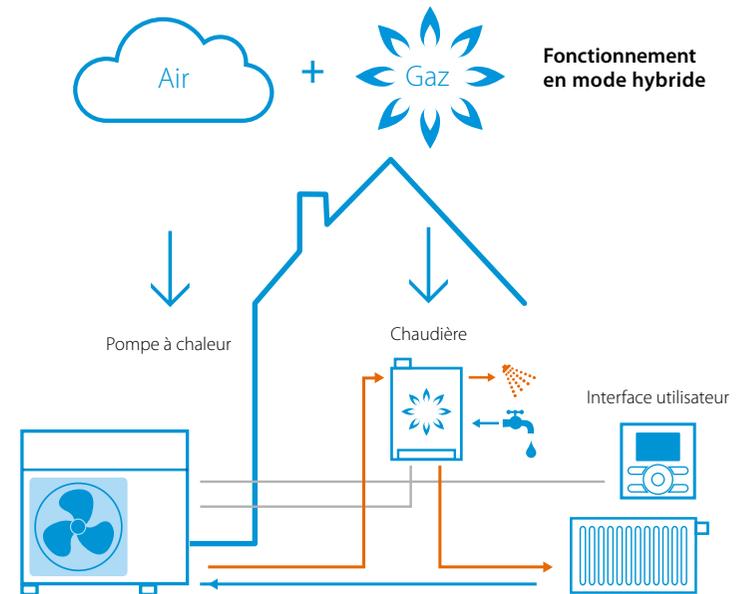


Pompe à chaleur Daikin Altherma H Hybrid

Un système performant idéal pour le marché du neuf ou de la rénovation

Vous voulez vous équiper d'un système de chauffage qui dure longtemps et qui favorise les économies d'énergie ? Vous souhaitez associer qualité de vie et respect de l'environnement en ayant recours à des énergies renouvelables ?

En choisissant une pompe à chaleur hybride, vous faites un choix responsable et durable, résolument tourné vers l'avenir. La solution Daikin Altherma H Hybrid est l'association d'une pompe à chaleur hautes performances et d'une chaudière à condensation à rendement élevé.



Pourquoi opter pour une pompe à chaleur Air / Eau Daikin Altherma H Hybrid ?

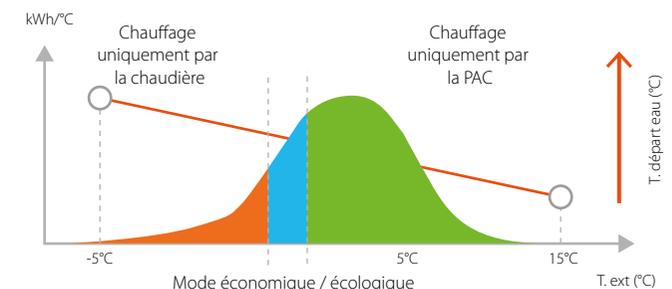
L'équilibre parfait

Opter pour une pompe à chaleur hybride est un choix évident pour réaliser davantage d'économies. En effet, la pompe à chaleur hybride optimise son fonctionnement selon le coût des énergies : elle opte pour le mode de fonctionnement le moins coûteux.

La pompe à chaleur se différencie par sa régulation intelligente

Avec la technologie hybride, vous utilisez la source d'énergie la plus économique : la pompe à chaleur et/ou la chaudière. Le mode pompe à chaleur (PAC) fonctionne avec des températures douces, ce qui vous permet de bénéficier au maximum des énergies renouvelables (rendement de 160 %) et d'atteindre un taux de couverture de 75 % environ. Pendant la période hivernale, le fonctionnement simultané de la pompe à chaleur et de la chaudière est possible grâce à l'activation du mode hybride depuis la régulation.

Ce mode hybride optimise au maximum le fonctionnement des énergies renouvelables. Dans des conditions extrêmes, notre régulation va faire fonctionner uniquement la chaudière gaz à condensation avec un rendement de 109 %.



Mode hybride - PAC et chaudière fonctionnent ensemble.
Jusqu'à 10 % d'amélioration de COP par rapport à une solution bivalente.

La combinaison gagnante

Pompe à chaleur + chaudière gaz

La pompe à chaleur Hybride Daikin Altherma est le système idéal pour le marché du neuf ou de la rénovation de votre ancien système de chauffage. Ce produit est composé d'une pompe à chaleur Air/Eau très performante (COP de 4.49) et d'une chaudière gaz à condensation à rendement élevé (n=109 %) afin d'assurer le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. La chaudière est ici en mesure de chauffer l'eau directement, sans ballon de stockage. Elle exploite au maximum la part d'énergie renouvelable, permettant ainsi de réduire les coûts de fonctionnement comparativement à une installation 100 % fioul ou gaz.

Solution écologique et économique

- Impact environnemental réduit grâce à l'utilisation du réfrigérant R-32
- Coûts d'investissement réduits : il n'est pas nécessaire de remplacer la tuyauterie et les radiateurs existants
- Hautes performances énergétiques.

Optez pour la simplicité et la fiabilité

- Bénéficiez de la garantie 10 ans sur les pièces de votre pompe à chaleur Daikin Altherma H Hybrid*
- Souplesse d'installation : unité intérieure compacte.

Maintien des performances

- La chaudière permet de maintenir votre niveau de confort et ce même lors d'hivers rigoureux.

Vos avantages en bref

- Système hybride avec un rendement saisonnier atteignant 163 %
- Frais de maintenance réduits par un faible nombre de pièces d'usure (pas d'échangeur à plaques ni de vanne 3 voies)
- Faible encombrement et fonctionnement silencieux
- 2 modes de production d'eau chaude sanitaire : les fonctions Confort et Éco permettent de garder le corps de chauffe à température ainsi, vous bénéficierez d'un confort optimal tout en garantissant les économies d'énergies.

*Pour bénéficier de la garantie 10 ans pièces, rendez-vous sur <https://standbyme.daikin.fr/fr/>

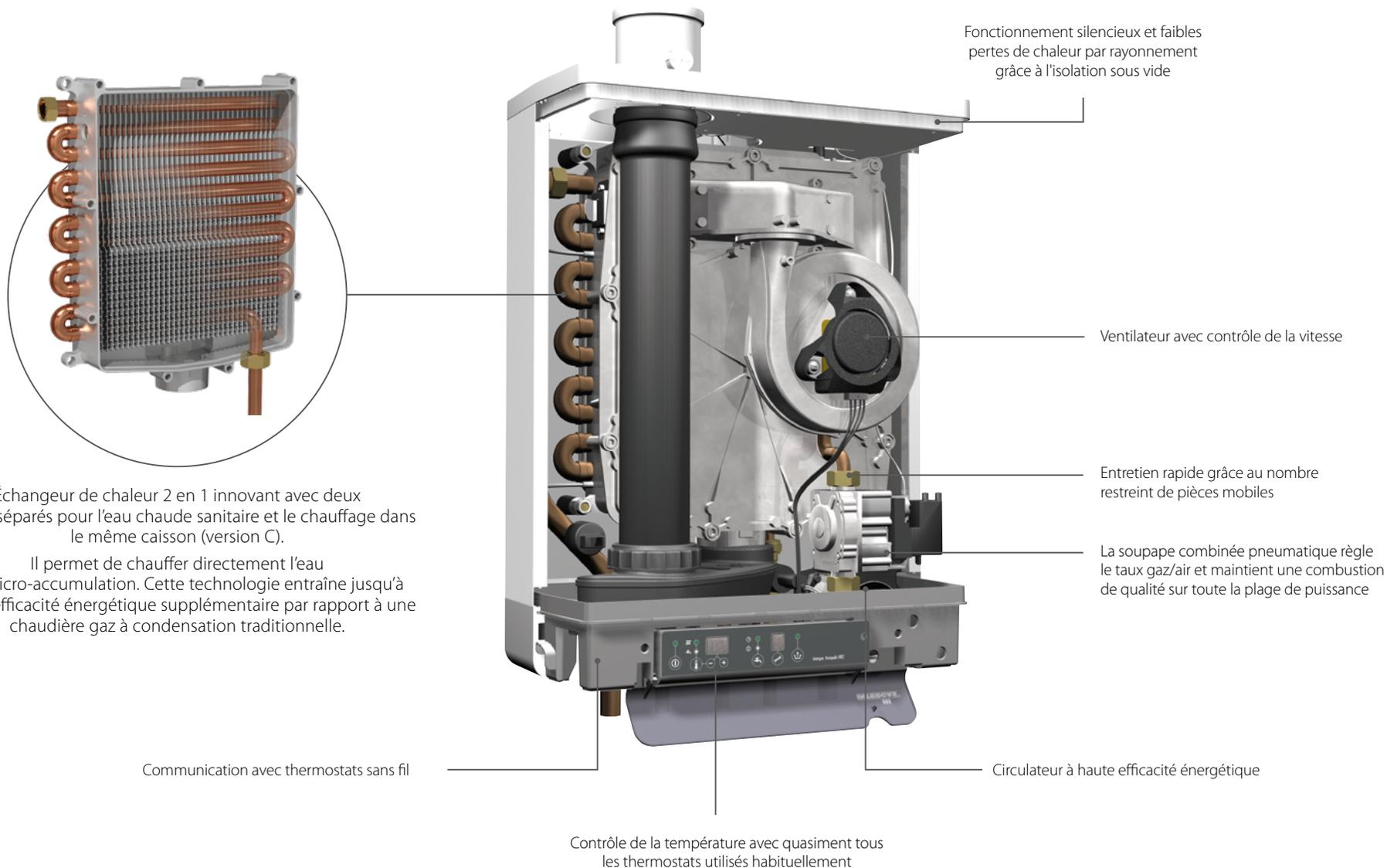


Zoom sur le COP

Une efficacité prouvée. Le Coefficient de Performance (COP) d'une solution de chauffage désigne le rapport entre la chaleur produite et l'énergie consommée. Selon les installations, le COP des pompes à chaleur Daikin est compris entre 3 et 5, ce qui signifie qu'elles restituent 3 à 5 fois plus d'énergie qu'elles n'en consomment.

Zoom sur la technologie

La chaudière gaz sert d'appoint et s'enclenchera pour assurer un confort optimal avec une température de sortie d'eau jusqu'à 80 °C.
La chaudière amène un côté sécurisant en chauffant le foyer notamment lorsque les températures hivernales sont basses.



Contrôle et connectivité

Toujours aux commandes, où que vous soyez

Télécommande

Mode de fonctionnement selon le coût de l'énergie ou le coefficient d'énergie primaire (gaz et électricité). Le fonctionnement global de la pompe à chaleur hybride dépendra du choix de l'utilisateur selon qu'il décide d'opter pour le mode écologique ou économique. En fonction de ce choix, la pompe à chaleur sera sollicitée plus ou moins longtemps.

Mode économique

- Rapport du prix électricité vs gaz
- Tarif d'électricité : jour / nuit
- Efficacité de la chaudière gaz

Mode écologique

- COP sur énergie primaire
- Rendement chaudière gaz



Activez vos programmes de la semaine
Réglage par jour en quelques secondes.



Estimation des consommations en kWh
Consommation mensuelle pour le poste chauffage de la pompe à chaleur

Pilotage à distance

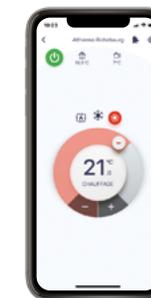
Daikin Residential Controller

Il est possible de piloter à distance votre Daikin Altherma H Hybrid (en association avec la carte LAN BRP069A61/62) à l'aide de l'application Daikin Residential Controller disponible sur les plateformes de téléchargement App Store et Google Play.

Depuis un smartphone ou une tablette, vous pouvez gérer les fonctions essentielles (marche/arrêt, changement de la température de consigne), enregistrer une programmation hebdomadaire en toute simplicité et activer le mode « vacances ».



TÉLÉCHARGEZ L'APP DAIKIN RESIDENTIAL CONTROLLER



Simplicité de contrôle et maison connectée

Vous pourrez également piloter l'unité par la voix grâce à la carte Lan et la connexion du produit au Cloud Daikin. La Daikin Altherma H Hybrid sera compatible avec les assistants Amazon Alexa et Google Home (à partir du 1^{er} semestre 2020).

Daikin en association avec Sowiee

Via la station connectée Sowiee, Daikin Altherma H Hybrid offre encore plus de confort et d'économies d'énergie, en ne chauffant que lorsque c'est nécessaire. Ainsi, le chauffage est régulé en fonction de vos habitudes et besoins, le contrôle du chauffage est effectué par l'application Sowiee ou par la voix. Vous contrôlez votre budget énergie : vous fixez un plafond mensuel et vos consommations sont affichées au jour le jour en kWh et en euros.



Aides à la rénovation énergétique

La Daikin Altherma H Hybrid est éligible aux aides gouvernementales

Avec la pompe à chaleur Daikin Altherma H Hybrid, vous pouvez bénéficier d'aides à la rénovation énergétique :

- Les aides gouvernementales : TVA réduite, Éco-prêt à Taux Zéro, Chèques énergie, Prime Coup de Pouce, MaPrimeRénov'.
- Les aides régionales (Anah) : Habiter Mieux, Sérénité.
- Les aides complémentaires (EDF, Engie...).

Pour bénéficier des aides de l'état (prime Coup de Pouce etc.) une attestation QualiPAC sera nécessaire.

Pour vérifier si votre installateur est doté de cette attestation : www.qualit-enr.org/annuaire



Pour en savoir +
sur les Aides 2020,
rendez-vous
sur www.daikin.fr



MAISON INDIVIDUELLE	Les aides gouvernementales					Aides gouvernementales et régionales pour les ménages très modestes, modestes et intermédiaires				Les aides complémentaires				
	TVA ⁽¹⁾	Éco-Prêt Taux Zéro	Les Chèques Énergie	Prime Coup de Pouce ⁽²⁾		MaPrimeRénov' ⁽³⁾ (Fusion du CITE et aides de l'Anah)		CITE ⁽⁴⁾ (puis prime en 2021)	Habiter Mieux Sérénité ⁽⁵⁾	Prime "Mon chauffage durable" d'EDF ⁽⁶⁾		Prêt "Coup de Pouce" d'EDF ⁽⁷⁾		Prime CEE (Quelle Énergie / Engie / EDF / Total / Leclerc...)
Travaux réalisés par un Professionnel certifié RGE RGE <small>(Reconnu Garant de l'Environnement) Le professionnel doit justifier de sa spécialité RGE (Qualibat, Qualifelec).</small>	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour les foyers modestes	Pour tous	Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires (déciles de revenus 5 à 8)	Pour les foyers modestes et très modestes	Pour les foyers modestes et très modestes	Pour tous	Prêt "Coup de Pouce pompe à chaleur" à taux zéro	Prêt "Coup de Pouce chaudière" à taux avantageux	Pour tous
Chaudière à Condensation Gaz ⁽⁸⁾ <small>(très hautes performances énergétiques)</small>	5,5 %	✓	✓	1 200 €	600 €	1 200 €	800 €	-	✓	-	-	✗	✓	✓
Pompe à chaleur Air/Eau	5,5 %	✓	✓	4 000 €	2 500 €	4 000 €	3 000 €	2 000 €	✓	1 500 €	1 000 €	✓	✗	✓
Pompe à chaleur Hybride	5,5 %	✓	✓	4 000 €	2 500 €	4 000 €	3 000 €	2 000 €	✓	1 500 €	1 000 €	✓	✗	✓

L'ensemble des dispositifs d'aides décrits ci-dessus s'appliquent à la maison individuelle et sont cumulables.

(1) - TVA - En fonction des travaux réalisés dans votre résidence principale ou secondaire, achevée depuis plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier de taux réduits de TVA au lieu du taux normal de 20%.

(2) - Prime Coup de Pouce - Pour le remplacement d'une chaudière individuelle (ou collective dans le cas d'un raccordement à un réseau de chaleur) au charbon, au fioul ou au gaz (à l'exception des chaudières à condensation). Non cumulable avec les offres des acteurs éligibles du dispositif CEE et l'offre "Habiter mieux sérénité" de l'Anah. L'aide sera calculée en fonction du système de chauffage choisi et des revenus. Le montant attribué s'élève à 4 000 € maximum pour les foyers modestes et 2 500 € pour les autres. <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-energie-2019-2020>

(3) - MaPrimeRénov' - Le Gouvernement lance en 2020 une prime unique, avec un montant fixé en euros. Cette prime remplace le CITE et l'aide de l'Anah (Habiter Mieux Agilité). Le versement de la prime unique sera effectué par l'Anah. A noter qu'une avance est prévue pour les ménages très modestes.

Plafonnement de l'aide : maximum de 20 000 € par logement sur 5 ans
Règles d'écrêtement : chaque type de dépense éligible sera plafonné et le montant de la prime sera écrit de façon à ce que le montant des aides cumulées ne dépasse pas 90 % de la dépense éligible pour les ménages aux revenus très modestes et 75 % pour les ménages modestes.

Cumulable avec : les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), l'Éco-Prêt à Taux Zéro, les Chèques Énergie, les aides d'Action Logement, les aides des collectivités locales, les aides aux actions de maîtrise de la demande en énergie versées dans DROM (cadres de compensation de la CRE). Non cumulable avec l'aide de l'Anah « Habiter Mieux Sérénité ».

Conditions de ressources : selon les plafonds de ressources 2020 de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah).

Les étapes pour recevoir votre prime :

1/ Pour estimer le montant des aides en fonction de chaque projet : Simu'aides (faire.gouv.fr/marénov).

2/ Dépôt des dossiers sur www.maprimerenov.gouv.fr dès le 1er janvier 2020. Ils vous sera ensuite demandé ensuite de créer un compte demandeur. (Attention, seuls les demandeurs sont autorisés à créer un compte).

3/ Accusé de réception par mail

4/ Confirmation de l'attribution et du montant de l'aide par l'Anah

5/ Réalisation des travaux par une entreprise labellisée Reconnue garante de l'environnement (RGE) et transmission de la facture via le compte demandeur.

6/ Réception de MaPrimeRénov' à partir d'avril 2020.

(4) - a. Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) RÉSIDUEL

Le CITE sera maintenu en 2020, sous la forme d'un montant fixe par type de travaux. Aide seulement pour les ménages aux revenus intermédiaires (à partir de 2021, ces ménages pourront percevoir la prime MaPrimeRénov').

Plafonnement de l'aide : le plafond du crédit d'impôt est fixé, pour une période de 5 ans, à 2 400 € pour une personne seule et 4 800 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette somme est majorée de 120 € par personne à charge.

Règle d'écrêtement : le montant cumulé des aides ne peut dépasser 75% du coût total des travaux TTC éligible (25% de reste à charge min. pour le particulier)

Cumulable avec : les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), l'Éco-Prêt à Taux Zéro, les Chèques Énergie, les aides d'Action Logement, les aides des collectivités locales, les aides aux actions de maîtrise de la demande en énergie versées dans DROM (cadres de compensation de la CRE). Non cumulable avec l'aide de l'Anah « Habiter Mieux Sérénité ».

Conditions de ressources : la prime sera versée par l'Anah, (voir les conditions de ressources de l'Anah).

Les chaudières au gaz (y compris celles à très haute performance énergétique) seront exclues du dispositif, sauf pour les ménages très modestes et modeste, qui resteront éligibles à la prime pour les chaudières au gaz à très haute performance énergétique. Les ménages aisés (déciles 9 et 10), exclus de la prime, ne pourront bénéficier du CITE en 2020 que pour les systèmes de charge pour véhicules électriques.

b. Le CITE pour un bouquet de Travaux (nouveau)

Les dépenses engagées en 2020 dans une maison individuelle pourront donner droit au crédit d'impôt sous forme de bouquet de travaux.

Un bouquet de travaux ne sera retenu pour le calcul du CITE seulement si la consommation énergétique annuelle pour le chauffage, l'eau chaude et le refroidissement est :

- Supérieure à 331 Kw/m² AVANT les travaux ;

- Inférieure ou égale à 150 Kw/m² APRÈS les travaux.

(5) - Aide de l'Anah - Habiter Mieux Sérénité - Réservée à un ensemble de travaux de rénovation énergétique

- Finance un « bouquet de travaux », c'est-à-dire un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps, et permettant un gain énergétique d'au moins 25%. L'aide Habiter Mieux Sérénité pour les propriétaires bailleurs est au maximum de 187,5 € par m² dans la limite de 15 000 € par logement et de 1 500 € pour la prime Habiter Mieux. Les aides sont réservées aux propriétaires de leur habitation principale de plus de 15 ans, dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 respecte le barème de l'Anah. A noter que pour bénéficier de la subvention, il est nécessaire de faire appel à un opérateur-conseil. Il s'agit d'un partenaire professionnel formé pour vous accompagner dans votre demande tout au long du projet.

Foyers modestes : 35% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 7 000 € maximum.

+ La prime Habiter Mieux : 10% du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €.

Foyers très modestes : 50% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 10 000 € maximum.

+ la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €.

Vous pouvez bénéficier d'une prime plus importante si votre projet cumule les 3 conditions suivantes : une étiquette énergétique F ou G avant travaux, des travaux permettant une amélioration énergétique globale d'au moins 35% et un gain correspondant au moins à un saut de deux étiquettes énergétiques. Votre prime est bonifiée dans les conditions suivantes :

Foyers modestes : 35 % du montant total des travaux HT avec une aide maximum majorée à 10 500 €.

+ la prime Habiter Mieux portée à 20 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €.

Foyers très modestes : 50 % du montant total des travaux HT avec une aide maximum majorée à 15 000 €.

+ la prime Habiter Mieux portée à 20 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 4 000 €.

(6) - EDF - Prime "Mon chauffage Durable" : <https://www.primenergie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html>

A compter du 1^{er} avril 2020, l'offre Coup de Pouce « Mon chauffage durable » sera réduite :

- 1 000 euros seront versés aux ménages modestes et très modestes (au lieu de 1500 euros).

- 500 euros seront versés aux autres ménages (au lieu de 1000 euros).

(7) - EDF - Offres de Prêts "Coup de Pouce" Les offres de prêts EDF sont réservées aux professionnels agréés

Domofinance, aux partenaires Economies Énergie EDF ou aux installateurs apport d'affaires Prime Énergie d'EDF (convention à signer en ligne : <https://www.primenergie-edf.fr/professionnels/utq57cmw>).

(8) - Pour bénéficier de la prime «MaPrimeRénov'» : Seules les chaudières gaz à très hautes performances

énergétiques, pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidés par l'ADEME sont concernés par

«MaPrimeRénov'».

Daikin Altherma H Hybrid - Petite puissance - Taille 4 - Modèle Chaud seul Chauffage et Eau Chaude Sanitaire - PAC hybride gaz à liaison hydraulique

R-32

Association unité extérieure + unité intérieure + chaudière gaz à condensation		Gamme		PAC Taille 4	
				Chaudière taille 28	Chaudière taille 32
		Référence		EJHA04AV3 + EHY2KOMB28A	EJHA04AV3 + EHY2KOMB32A
		Débit ECS		12,5 L/min	15 L/min
Performance saisonnière					
Chauffage 	Climat Moyen	35 °C	SCOP*	4,14	4,15
			Rendement saisonnier*	163 %	163 %
			Label	A++	A++
		55 °C	SCOP*	3,26	3,28
			Rendement saisonnier*	128 %	128 %
			Label	A++	A++
Eau Chaude Sanitaire 	Profil de puisage déclaré		XL		
	Rendement saisonnier		87 %		
	Label		A		
Puissance acoustique (extérieur/intérieur)*				59 / 50	
Performance nominale en chauffage					
Chauffage Plancher chauffant Départ d'eau 35 °C	P Calorifique Nom. à 7°C ext.**	kW		3,40	
	COP @7/35 °C**			5,78	
Performance maximale en chauffage (dégivrage inclus)					
Chauffage Plancher chauffant Départ d'eau 35 °C	Puissance maximale à 7 °C ext.	kW		4,65	
	COP @7/35 °C			4,31	
Chauffage Radiateur BT Départ d'eau 45°C	Puissance maximale à 7 °C ext.	kW		4,36	
	COP @7/45°C			3,41	
Chauffage Radiateur MT Départ d'eau 55 °C	Puissance maximale à 7 °C ext.	kW		4,06	
	COP @7/55 °C			2,76	

Unité intérieure						
Module chaudière gaz à condensation				EHY2KOMB28A	EHY2KOMB32A	
Caractéristiques gaz	Puissance utile modulable 50/30 °C	min/max	kW	7,7 / 25,4	8,2 / 28,9	
	Puissance utile modulable 80/60 °C	min/max	kW	7,1 / 23,1	7,4 / 26,6	
	Rendement Chauffage maximal	80/60 °C (100 %)	%		97	98
		37/30 °C (30 %)	%		107	
	Puissance électrique en mode veille			W		2
	Combustible				Gaz naturel et propane	
	Classe NOx (EN 483)				6	
Pression d'alimentation				G20 (20 mbar), G25 (25 mbar), G31 (30 mbar)		
Caractéristiques ECS	Puissance ECS nominale	min/max	kW	7,2 / 29,1	7,6 / 32,7	
	Rendement ECS maximal		%		105	
	Type de production			Micro-accumulation		
	Débit d'eau chaude sanitaire à DT 30 °C		L/min	12,5	15	
	Classe de confort selon la norme EN 13-203				3 étoiles	
	Caractéristiques générales	Caisson	Couleur		Blanc - RAL9010	
Matériau			Tôle avec précouche			
Dimensions de l'unité		H x L x P	mm	650 x 450 x 240	710 x 450 x 240	
Poids de l'unité		kg	33	36		
Classe d'indice de protection				IP44 / B23 & B33 / IP20		
Plage de fonctionnement	Côté Eau	Chauffage	°C	30 ~ 90°C		
		ECS	°C	40 ~ 65°C		
Caractéristiques fumisterie	Fumisterie diamètre de sortie (intérieur / extérieur)			mm		60/100
	Type de ventouse			Verticale ou horizontale		
Type d'évacuations certifiées				B23 / B33 / C13x / C33x / C43x / C53x / C63x / C83x / C93x		

Unité extérieure					
Référence	EJHA04AV3				
Caractéristiques frigorifiques	Réfrigérant	Compresseur	Swing		
		Flag F-Gas	Hermétique		
		Fluide	R-32		
		Charge	kg	0,56	
		Teq CO ₂		0,38	
Caractéristiques hydrauliques	Diamètre de raccordement hydraulique		Pouce - mm	1 - 26x34	
	Volume d'eau minimum pour le dégivrage		L	20	
Plage de fonctionnement	Côté Air	Chauffage	°C	-15 ~ 25°C	
		Rafraîchissement	°C	-15 ~ 35 °C	
Caractéristiques générales	Niveaux de pression sonore (1)	Chauffage	dB(A)	37	
	Débit d'air nominal		m3/h	1698	
	Dimensions de l'unité		H x L x P	mm	745 x 845 x 329
	Poids de l'unité		kg	45	
Raccordements électriques*** / disjoncteur courbe C	Alimentation		V/Ph/Hz	230/V3/1~/50	
	Intensité max / protection		A	10,3 / 16	
	Section de câble / longueur max			3G2,5 / 43 m	
Section de câble Intercom				4G1,5	



* Puissance acoustique (ext/int) selon la norme 14825 ** Selon la norme 14511 *** Le câblage électrique doit être conforme aux normes et lois en vigueur et doit être réalisé par un professionnel. La section de câble dépend de la distance entre le tableau électrique et les unités. Ces données sont fournies à titre indicatif. Il faut impérativement vérifier la cohérence des sections de câble et protections. Seules les données du manuel d'installation et les données de la NF C 15-100 font foi.



Des produits éco-énergétiques

Utiliser l'énergie de manière plus durable

Daikin recherche la réduction de la consommation énergétique de ses installations et propose d'utiliser des sources d'énergies renouvelables.

Réduire l'impact environnemental des réfrigérants et améliorer l'efficacité énergétique de nos produits

Daikin est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses produits en diminuant l'impact des réfrigérants et en améliorant l'efficacité énergétique.

Daikin est la première entreprise au monde à avoir lancé les pompes à chaleur équipées de fluide R-32, ce qui a réduit son empreinte carbone par 3.

Le choix de ce fluide s'explique par sa forte efficacité énergétique et à son faible impact sur le réchauffement planétaire. La pompe à chaleur Daikin Altherma Hybrid est dotée de ce fluide.

Offrez-vous 10 ans de sérénité grâce à notre offre de garantie exclusive !

JUSQU'À
10 ANS
de garantie
PIÈCES

Depuis près de 100 ans, nous nous attachons à la qualité de nos produits grâce à la maîtrise de leur conception et leur fabrication. Les composants de nos pompes à chaleur sont issus de nos propres centres de production et font l'objet de certifications rigoureuses.

Soucieux de vous accompagner, même après l'achat de votre appareil, nous souhaitons aujourd'hui vous proposer notre offre 10 ans de garantie pièces*.

Assujettie à un entretien annuel réalisé par votre installateur, cette offre sera pour vous l'assurance de profiter pleinement de votre solution de chauffage Daikin et la promesse d'un investissement sûr et pérenne.

*Forfait de 49€ / an pendant 10 ans s'appliquant à partir de la date de mise en service. Sous réserve d'un justificatif d'entretien annuel sur votre équipement. Souscription possible jusqu'à 6 mois après la date de mise en service.

DAIKIN AIRCONDITIONING FRANCE SAS - Z.A. du Petit Nanterre - 31, rue des Hautes Pâtures - Bât B - Le Narval - 92737 Nanterre Cedex - Tél.: 01 46 69 95 69 - Fax : 01 47 21 41 60 - www.daikin.fr



Les unités Daikin sont conformes aux normes européennes qui garantissent la sécurité des produits



Retrouvez Daikin France sur les réseaux sociaux !